



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST
7015 route 143, Stanstead-Est (QC) J0B 3E0
Tél : 819-876-7292 Fax : 819-876-7170

DEMANDE DE CERTIFICAT POUR INSTALLATION SEPTIQUE
(Installation, remplacement, condamnation)

Date : _____

Nom du requérant : _____

Qualité du requérant : _____
(ex : propriétaire, conjoint du propriétaire)

Adresse concernée : _____

Adresse de domicile : _____

Téléphone - Rés. : _____ Travail : _____ Cell. : _____

Courriel/E-mail : _____

Nature des travaux

Présence de cours d'eau ou milieux humides : oui ☐, non ☐.

Distance approximative d'un ruisseau ou rivière : _____.

Nombre total de pièces (hormis la salle de bain) : _____, et nombre de chambres : _____.

Distance de la structure de :

La résidence _____, le bâtiment accessoire le plus proche _____.

Utilisation(s) du terrain :

Résidentielle ☐, Agricole ☐, Commerciale ☐, Locative ☐, Industrielle ☐.

Autre/détails ☐ _____

Document devant être déposé avec la demande pour qu'elle soit complète:

☐ Test de percolation du sol (par un laboratoire certifié ACLE, un ingénieur du Québec, ou un technologue professionnel du Québec) contenant les éléments suivants:

- Les résultats du test de percolation
- Le type d'installation primaire, secondaire ou tertiaire pouvant être installé
- Un plan d'implantation de la localisation des installations par rapport aux habitations, les puits d'eau potable, les limites du terrain, talus, arbres et arbustes
- Un plan agrandi et une coupe indiquant la forme, les dimensions, la superficie et matériaux du système
- Les pentes et niveaux de terrain
- Les limites de zones inondables, bandes riveraines et milieux humides potentiels s'il y a lieu.



Travaux effectués par propriétaire: ☐ ou entrepreneur: ☐

Coordonnées de l'entrepreneur :

Nom : _____

Compagnie : _____

Téléphone : _____ Cell. : _____

Numéro RBQ : _____

Date prévue du début des travaux: _____

Date prévue de fin des travaux: _____

NB : D'autres documents peuvent être nécessaires selon le cas

Les frais de la demande sont au montant de TRENTÉ DOLLARS (30\$), payables au moment de l'émission du permis en argent comptant ou par chèque.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN VOTRE PERMIS
AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.**

Un crédit d'impôt peut être disponible pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, vous pouvez vérifier auprès de Revenu Québec si cela s'applique à vous

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR

DATE